

Règlement intérieur du Festival international d'échecs de Rochefort

Article 1 : organisation

L'Echiquier Rochefortais organise le 19^{ème} Festival International d'échecs de Rochefort du samedi 22 au vendredi 28 février 2020 au Palais des Congrès de Rochefort (17).

La participation au tournoi Principal est conditionnée par un classement de plus de 1900 ou une dérogation de l'organisateur. La participation au tournoi Accession est interdite aux joueurs avec un classement supérieur à 2000. La participation au tournoi Espoirs est autorisée aux jeunes U16 ayant un classement Elo réel ou estimé inférieur à 1300. Les joueurs ayant participé au tournoi Espoirs ont la possibilité de s'inscrire aussi dans l'Accession. Ils sont forfaités pour les quatre premières rondes et entrent donc dans le tournoi Accession à la ronde 5 avec 0 point. Ils doivent s'inscrire **au plus tard lundi 24 février à 18h30** (supplément 12 €).

Article 2 : homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour les tournois Masters et Accession et **7 rondes** pour le tournoi Espoirs.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1^{er} janvier 2018.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'avril 2020.

Article 3 : cadence

La **cadence** (Masters et Accession) est de 1h30 plus 30s par coup pour les 40 premiers coups puis 30 min. plus 30s par coup pour finir la partie. **La notation est obligatoire durant toute la partie.**

La **cadence du tournoi Espoirs** est 50mn + 10s par coup. **La notation est obligatoire** sauf pour un joueur passant en dessous de 5 mn à sa pendule (et même s'il repasse au-dessus).

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription se montent à :

Adultes 55 € jusqu'au 15 février 2020 / 60 € après

Jeunes 27 € jusqu'au 15 février 2020 / 30 € après

GRATUIT POUR LES GMI ET MI – demi-tarif pour les MF

Espoirs 15 € jusqu'au 15 février 2020 / 18 € après

Espoirs + Accession 27 € jusqu'au 15 février / 30 € après

Article 5 : horaires

Masters - Accession

Samedi 22 de 12h à 15h dernières inscriptions et pointage 16h00 Ronde 1	Mardi 25 9h30 Ronde 5 16h00 Ronde 6
Dimanche 23 9h30 Ronde 2 16h00 Ronde 3	Mercredi 26 14h30 Ronde 7 19h30 Tournoi de Blitz
Lundi 24 14h30 Ronde 4	Jeudi 27 14h30 Ronde 8 Vendredi 28 9h30 Ronde 9 15h30 Cérémonie de Clôture

Espoirs

Samedi 22 de 12h à 15h dernières inscriptions et pointage 16h00 Ronde 1 Dimanche 23 10h00 Ronde 2 14h00 Ronde 3 16h15 Ronde 4	Lundi 24 10h00 Ronde 5 14h00 Ronde 6 16h15 Ronde 7 18h30 Remise des prix
---	---

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

Dans le tournoi Espoirs, les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis la Performance.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 6^{ème} ronde dans la salle du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par :

Dominique DERVIEUX (Arbitre International), arbitre en chef, Philippe GIAMBIASI (Arbitre FIDE) et Eric DAUTHEVILLE (AFO2), arbitres adjoints, et toutes personnes habilitées.

Article 8 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 9 : Le Bye

Tout joueur des tournois Accession et Masters pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **2 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes**.

Article 10 : comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et *plus généralement dans* le Palais des Congrès. Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4. des Règles du Jeu.

The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player. If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 13.4.

Article 11 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 13 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **60 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Ce délai est ramené à **30 mn** dans le tournoi Espoirs.

Article 14 :

Par son inscription au Festival d'échecs de Rochefort **le joueur (euse) adulte** ou **les parents de joueur (euse) mineur (e)** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet et page facebook de l'échiquier rochefortais (<http://echiquierrochefortais.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 15 :

L'inscription au Festival international d'échecs de Rochefort implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal
Dominique DERVIEUX

L'organisateur
Philippe GIAMBIASI